

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

36ème RALLYE AIN-JURA

NATIONAL PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE (NPEA)

Coupe de France des Rallyes 1° Division

COEFFICIENT 5

Trophée Pirelli

*TROPHÉE
PIRELLI*

Championnat du Comité Régional Rhône-Alpes

Les 25 et 26 Mai 2012

REGLEMENT

Une Organisation de
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62

TABLE DES MATIERES

<u>Rallye AIN-JURA</u>	Page
Programme-Horaires	3
Article 1 - Organisation	3
1.1 Officiels	3
1.2 Eligibilité	4
1.3 Vérifications	4
Article 3 - Concurrents et pilotes	4
3.1 Demande d'engagement - Inscription	4
Article 4 - Voitures et équipements	4
4.3 Assistance	4
Article 5 - Publicité	5
Article 6 - Sites et infrastructures	5
6.1 Description	5
6.2 Reconnaissances	5
Article 7 - Déroulement du rallye	5
Article 10 - Prix et coupes	5
<u>Rallye VHC AIN-JURA</u>	6
 <u>ANNEXES</u>	
Annexe 1 - Découpage horaire	8
Annexe 2 - Carte Oyonnax	9
Annexe 3 - Carte Valexpo Oyonnax	10
Annexe 4 - Hôtels et Restaurants	11

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 26 Mars 2012

- Parution du Règlement
- Ouverture des Engagements

Lundi 14 Mai 2012 minuit (cachet de la poste faisant foi)

- Clôture des Engagements pour les rallyes VHC et Moderne

Samedi 19 Mai 2012

- Parution du Carnet d'Itinéraire (Road-Book)
- 9h-12h et 13h30-23h Reconnaissances – Jour 1

Dimanche 20 Mai 2012

- 9h-12h et 13h30-23h Reconnaissances – Jour 2

Jeudi 24 Mai 2012

- 9h-12h et 13h30-23h Reconnaissances – Jour 3

Vendredi 25 Mai 2012

- 9h-12h et 13h30-16h Reconnaissances – Jour 4
- 15h00 à 18h40
Vérifications des documents
VALEXPO OYONNAX
- 15h15 à 19h00
Vérifications des voitures
Mise en place du Parc de Départ
VALEXPO OYONNAX
- 18h00
Première Réunion des Commissaires Sportifs
VALEXPO OYONNAX
- 20h00
Publication de la liste des équipages admis au départ et de l'ordre et des heures de départ du Rallye - VALEXPO OYONNAX
- 21h15
Départ Etape 1 - 1^{er} Concurrent VHC
VALEXPO OYONNAX
- 23h46
Arrivée Etape 1 – 1^{er} Concurrent VHC
VALEXPO OYONNAX

Samedi 26 Mai 2012

- 08h00
Publication résultats 1^{ère} Etape - ordre et heures de départ de la 2^{ème} Etape
VALEXPO OYONNAX
- 10h30
Départ Etape 2 - 1^{er} Concurrent VHC - VALEXPO
- 18h58
Arrivée du Rallye - 1^{er} Concurrent VHC
et Vérifications finales éventuelles - VALEXPO
- Publication du classement final provisoire du rallye 30' maximum après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé. VALEXPO OYONNAX
- Publication du classement final définitif : 30' après la publication du classement final provisoire. VALEXPO OYONNAX
- Remise des Prix sur le Podium d'arrivée
VALEXPO OYONNAX

Article 1 - ORGANISATION

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise du 25 au 26 Mai 2012 le **36° RALLYE NATIONAL AIN-JURA NPEA** en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la F.F.S.A. numéro **68** en date du **05/03/2012**.

Comité d'Organisation

Président de l'ASA	Hervé BESSON
Commissaires généraux	Louis GRASSET Joël JACQUIOT

Comité d'Organisation :

<i>Jean-Pascal BESSON</i>	<i>Rachel CURTET</i>
<i>Jean-Marc ESCANDE</i>	<i>Djan FORESTIER</i>
<i>Ludovic GHERARDI</i>	<i>François GUINARD</i>
<i>Régis MARQUEYROL</i>	<i>Jean-Paul MARTINAND</i>
<i>Christian MORAND</i>	<i>Gérard NEUFELD</i>
<i>Michel ODOBEL</i>	<i>René PERRIN</i>
<i>Céline PONCET</i>	<i>Fabrice ROLLET</i>
<i>Marie TABOURIN</i>	<i>Véronique TRONCHET</i>
<i>Margaux VERCHERE</i>	

Responsables des sites :

<i>Emile CHEUTIN</i>	<i>Gérard DUTRAIT</i>
----------------------	-----------------------

Organisation et secrétariat

ASA ESCA Plastics Vallée
Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 - Mobile 06.76.29.20.62

Site Internet : www.asa-esca.com

Courriel : contact@asa-esca.com

Permanence et Tableau Officiel d'Affichage

Vendredi 25/5 et Samedi 26/5 VALEXPO OYONNAX

1.1 – Officiels

Observateur F.F.S.A. Gérard PLISSON (lic. n° 12983)

Collège des Commissaires Sportifs

Président	Michel PERRIN (2197)
Membres	Jean-Carl ANNOVAZZI (8408) Gérard BERTRAND (5705) Albert HURARD (1057) Jacques NOMBLOT (5565)
Secrétaire	Agnès ANNOVAZZI

Direction de Course

Directeur de Course	Alex COLLIN (9671)
Dir. Course Adjoint	Michel LAROULANDIE (8495)
Adjoint DC au PC	Jacques BRANCHE (3088) Jean DETROYAT (3042) Daniel BERTHON (1621)

Délégués à la Direction de Course

Affichage officiel	Marie TABOURIN
Carnets de bord	Marc CURRAT (5171)
Vérifications	Daniel BERTHON (1621)
Publicité + Parcs fermés	Jean-Louis LAUDET (6195)
Adjoints Parcs	Nadine et Gilles MACHETTE
Véhicule Tricolore	Thierry HERITIER (1713) Gérard NEUFELD (11220)
Véhicule Autorité	Denis MOCELLIN (3310) Joël JACQUIOT (41730)
Véhicule Info	Gilbert MERMET (34846)
Véhicule 00	Gérard MAURIN (9417)
Véhicule Balai	Dr Claude RIGAUT (29269)

Médecin Chef

Dr Jean-David PILLOT (191634)

Accueil Officiels M. GRASSET et A. BEUQUE

Délégués D.C. aux ES

Marc CIER (2942)
Jean-Michel CARRIER (12047)
Jean-Paul BROSSARD (4763)

Adjoints sur les ES

Pierre BRINDANI (2057)
Guy VIGNAND (11206)
Catherine DESMARIS (113139)
Laurent BENOIT (46771)
J.F. BARRET BOISBERTRAND (2025)
Christian GIBILY (3302)

Commissaires Techniques

Responsable André OLIVIER (1119)
Michel GUYOT (4432)
Jean-Claude CARRE (13049)
Alain DELEAVAL (1612)
Olivier CAPPELLETTI (134399)
Yannick MARTIN (138098)
Jean-Marc RANCON (14085)
Thierry DERANDOL (211773) Stagiaire

Juges de Faits Marie- Noëlle FAURE (20376)
Fernand VERRIERE (6123)

Chargés des Relations avec les Concurrents

Responsable Robert MORANGE (1981)
Marcel BURLET (CH 281)
Georges MOREL (11762)

Chargé des Relations Commissaires :

Adrien MERLE et Pierre Alain COLOMB

Informatique Patrick Soft + Louis GRASSET
Transmission Radio LVMC

Accueil Presse Philippe GAVARD-PERRET

Speaker Gilles GAILLARD (26138)

1.2 – Eligibilité

Le 36^{ème} RALLYE AIN-JURA NPEA compte pour :

- * La Coupe de France des Rallyes 2012 - COEF.5
- * Le Trophée PIRELLI
- * Le Championnat du Comité Régional Rhône-Alpes
- * Le Challenge de l'ASA ESCA Plastics Vallée

1.3 – Vérifications

Les vérifications des documents et des voitures se dérouleront à **Valexpo** Square Georges POMPIDOU. Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le Vendredi 25 Mai 2012 de 15h00 à 18h40.

A l'issue des vérifications administratives, les équipages **au complet** disposeront de **20 minutes** pour se rendre aux vérifications techniques qui auront lieu le Vendredi 25 Mai 2012 de 15h20 à 19h00 (**présentation des combinaisons ignifugées homologuées, des casques et systèmes de retenue des casques homologués et des gants ininflammables pour le pilote obligatoires**). A l'issue des vérifications, **les voitures seront réunies dans un parc de départ à l'intérieur de Valexpo.**

Au cas où l'équipage n'aurait pas reçu son heure de convocation avant le jeudi 24 Mai 2012, il lui appartiendra de téléphoner au secrétariat du rallye pour la connaître (Tél. 06.76.29.20.62). L'heure de convocation lui sera alors confirmée sur un numéro de fax à sa convenance.

Les vérifications finales seront effectuées au garage : ALAIN-PNEU - POINT S - 53, cours de Verdun à Oyonnax - Tél.: 04.74.73.51.88. Le prix de la Main d'œuvre est de 45.00 euros TTC par heure.

Article 3- CONCURRENTS ET PILOTES

3.1– Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 36° Rallye AIN-JURA, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, **jusqu'au lundi 14 mai 2012 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

ASA ESCA PLASTICS VALLEE 34, rue Paradis – 01100 OYONNAX

Un engagement transmis par fax, accompagné de la photocopie du chèque du droit d'engagement pourra être accepté à condition que l'original puisse être produit sur simple demande de l'organisateur, et que le montant des droits ait été réglé dans les délais.

Les engagements peuvent être contractés par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication à condition d'être envoyés avant l'heure limite fixée pour la clôture des engagements et d'être confirmés par une lettre expédiée en même temps, accompagnée, s'il y a lieu, du montant requis. L'heure de l'envoi inscrite sur la communication électronique (par ex. télécopie, courrier électronique, etc.) fera foi.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les deux rallyes.**

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

Avec publicité facultative organisateur : 630€ Sans publicité facultative organisateur : 1260€

Pour les licenciés 100% ASA ESCA : 550€ ou 50% : 590 €
Partenariat rallye de l'Epine Mont du Chat : 550€

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'**ASA ESCA.**

3.3.3 **L'ordre de départ de la 2^{ème} étape se fera dans l'ordre du classement partiel à l'issue de la 1^{ère} étape.**

3.3.5 Le Comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye, les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires, un sticker et une plaque «Assistance».

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3 – Assistance

4.3.1.2 - L'assistance sera interdite en dehors du Parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire (Road-book).

A l'extérieur de celui-ci, toute réparation ou tout ravitaillement ne pourra être effectué que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage et sans aucune aide extérieure. Cette intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un observateur circulant sur et dans le sens de l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des **juges de faits** et toute infraction fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à **l'exclusion**.

A l'exception des membres du collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye ainsi que dans les additifs sont déclarés compétents en tant que «juges de faits» pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques; assistance; itinéraire du rallye; comportement anti-sportifs; etc.

Seul le véhicule portant le sticker numéroté «Assistance» (à coller en haut du pare brise - côté passager) sera autorisé dans le parc d'assistance.

4.3.2.3 - Dans chaque parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course d'une bâche (3mx5m minimum) étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Article 5 - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Description

Le 36^{ème} RALLYE AIN-JURA représente un parcours total de 355.800 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections et comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 125.300Kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-6	CHEMIN DE LA GUERRE-GIRON	20.800 km
ES 2-5-8	LACHAT-LE POIZAT	9.400 km
ES 4-7	CONFORT-CHEZERY	17.350 km

L'itinéraire horaire figure dans le carnet d'itinéraire qui sera disponible, après engagement, le Samedi 19 Mai 2012 au

**"Bar Le Renouillu" - Place de la Mairie
01100 BELLIGNAT - Tél. 04 74 77 24 23**

6.2 - Reconnaissances

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **Code de la Route**.

6.2.1 Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum.

6.2.2 Véhicules :

- Véhicules de série
- Pneus de série homologués route
- Autocollant avec mention «Reconnaissance» et n° d'ordre

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu :

Samedi 19 Mai	de 9h à 12h et 13h30 à 23h
Dimanche 20 Mai	de 9h à 12h et 13h30 à 23h
Jeudi 24 Mai	de 9h à 12h et 13h30 à 23h
Vendredi 25 Mai	de 9h à 12h et 13h30 à 16h

Les concurrents doivent inscrire, eux même, au stylo à bille, sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec leur carnet d'itinéraire, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans les ES).

Des contrôles seront effectués, l'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Apposition obligatoire en haut à droite du pare brise d'un sticker de reconnaissance qui sera remis en même temps que le carnet d'itinéraire.

Afin de limiter la gêne des riverains, il vous est demandé :

- **de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement, tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.**

- **de ne pas remonter les épreuves spéciales en sens inverse.**
- **de respecter une vitesse modérée.**

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives (pouvant aller jusqu'à **départ refusé**) seront appliquées conformément au Règlement Standard des Rallyes, sans que les contrevenants puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Les fiches de contrôles de reconnaissance sont à remettre lors des vérifications administratives.

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 - Départ

Le premier concurrent national bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le dernier concurrent VHC.

7.2.11- Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

<i>Chef de Poste ES</i>	Chasuble Orange Barré
<i>Commissaire ES</i>	Chasuble Orange

7.5.3- Les dépanneuses, présentes au départ des Epreuves Spéciales, sont à la disposition du Directeur de Course, dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du directeur de course, restera à la charge du concurrent.

7.6- Parc Fermé.

Le parc sera gardé à l'intérieur de Valexpo seulement la nuit du vendredi 25 au Samedi 26 Mai.

Article 10 - PRIX - COUPES

1 – PRIX en ESPECES en EUROS (cumulables)

au GENERAL	de	1 à 99	100 et +
au premier (+1 engt 2012)		750	1 000
au deuxième		500	800
au troisième		350	500
au quatrième			300

au GROUPE	de	1 à 4	5 à 9	10 et +
au premier		315	630	630
au deuxième			300	300
au troisième				150

à la CLASSE	de	1 à 4	5 à 7	8 à 12	13 et +
au premier		* 630	630	630	630
au deuxième			300	300	300
au troisième				150	200
au quatrième					150

* Classe : si 4 partants minimum (si – de 4 = réduction 50%)

Equipage FEMININ	à la première	250
-------------------------	---------------	-----

Les chèques seront envoyés aux bénéficiaires par courrier sous 8 jours. Pensez à préciser sur le bulletin d'engagement à quel ordre établir ceux-ci.

2 – COUPES (non cumulables)

Il sera attribué deux coupes ou trophées à chaque équipage classé lors de la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le Samedi 26mai 2012 sur le podium d'arrivée à Valexpo Oyonnax.

La distribution des prix sera suivie d'un apéritif dinatoire en l'honneur des concurrents et des officiels ayant participé au Rallye AIN-JURA.

Il sera attribué aux commissaires par tirage au sort 3 coupes ou lots.

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

7^{ème} RALLYE VHC AIN-JURA

Coupe de France des Rallyes VHC
Championnat du Comité Régional Rhône-Alpes

Les 25 et 26 Mai 2012

REGLEMENT

Une Organisation de
L'Association Sportive Automobile



Maison des Associations - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX
Tél. 04.74.73.84.72 – Portable 06.76.29.20.62

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes,
les règles spécifiques des rallyes et de la coupe de France VHC.
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A.
ou se reporter au règlement du 36° Rallye National AIN-JURA**

PROGRAMME DU RALLYE

Règlement identique au 36° Rallye National AIN-JURA

Le 7° RALLYE NATIONAL V.H.C AIN-JURA compte pour : - le Coupe de France des Rallyes VHC COEF. 1
- le Championnat du Comité Rhône-Alpes VHC

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1 : Définition

L'ASA ESCA Plastics Vallée organise les **25 et 26 Mai 2012** : le **7^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA NPEA.**

1.1 : OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Identique au 36° Rallye National AIN-JURA - Responsable Technique VHC : André OLIVIER (1119)

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS

3.1 : Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5 Tout concurrent qui désire participer au 6^{ème} RALLYE NATIONAL V.H.C. AIN-JURA doit adresser au secrétariat du Rallye (ASA ESCA PLASTICS VALLEE - 34, rue Paradis - 01100 OYONNAX) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, jusqu'au **Lundi 14 mai 2012 à Minuit** (cachet de la poste faisant foi). Si à la date de clôture des engagements le nombre d'engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.10 Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum pour les deux rallyes.**

3.1.11.1. : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs **480€ comprenant les 2 repas du vendredi soir, samedi midi et samedi soir.**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs **960€ comprenant les 2 repas du vendredi soir, samedi midi et samedi soir.**

3.1.12 : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de 2 photos d'identité de chaque membre de l'équipage.

3.3 : Ordre de départ - Plaques et numéros

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

* Le départ du premier concurrent VHC sera donné vendredi 25 Mai 2012 à 21h15.

Le dernier concurrent VHC bénéficiera d'un écart de 15 minutes avec le premier concurrent National.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

4.3. : Assistance - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A. et identique au 36^{ème} Rallye National AIN-JURA

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ - Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC F.F.S.A.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description et 6.2 : Reconnaissances - Identique au 36^{ème} Rallye National AIN-JURA

ARTICLE 7 : DEROULEMENT

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France VHC. Il sera établi un classement par catégories 1 et 1S confondues, 2 et 2S confondues, 3 et 3S confondues et à l'indice de performance.

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES

Tous les équipages classés seront récompensés. Il n'y aura pas de dotation en prix.